

Mise en garde

Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par le Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu. Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 8 juin 2021 à 18 h 30
en visioconférence avec webdiffusion**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mairesse
Mme Cathy Wong, conseillère du district de Peter-McGill
M. Robert Beaudry, conseiller du district de Saint-Jacques
Mme Sophie Mauzerolle, conseillère du district de Sainte-Marie
M. Richard Ryan, conseiller désigné
Mme Anne-Marie Sigouin, conseillère désignée

AUTRES PRÉSENCES :

M. Marc Labelle, directeur d'arrondissement
M^e Katerine Rowan, secrétaire d'arrondissement
Mme Jacinthe Meilleur, analyste de dossiers
M. Alain Dufresne, directeur des travaux publics
Mme Maryse Bouchard, directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social
M. Jean-Luc L'Archevêque, directeur des relations avec les citoyens, des communications, du greffe et des services administratifs
Mme Stéphanie Turcotte, directrice de l'aménagement urbain et de la mobilité

10.01 - Ouverture de la séance

La mairesse déclare la séance ouverte à 18 h 30. Elle souhaite la bienvenue aux participants, présente les autres membres du conseil et les fonctionnaires présents, et donne son mot d'ouverture.

CA21 240205

Adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 8 juin 2021

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Cathy Wong

D'adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 8 juin 2021 en ajoutant le point :

15.01 - Déclaration pour une meilleure protection des locataires et du parc de logement locatif;

Et en retirant le point :

40.03 - Adopter une résolution autorisant la construction d'un bâtiment commercial sur le lot vacant numéro 1 180 601 à l'intersection du boulevard Saint-Laurent et de la rue De la Gauchetière, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (1050, boulevard Saint-Laurent) - 2^e projet de résolution.

Adoptée à l'unanimité.

10.02

10.03 – Période de question du public

Nom du demandeur et objet de la question

Madame Mélanie Baume
- C40 Good Food Cities Declaration (avec dépôt de document)

Madame Carla Dionisio
- subvention de produits d'hygiène féminine

Amelia Wong-Mersereau
- PPCMOI quartier chinois

Monsieur Jean-Christophe Martel
- éclairage nocturne rue de Callières

Madame Diane Yeung
- PPCMOI quartier chinois

Monsieur Charles Xu
- PPCMOI quartier chinois

Monsieur Robert Hajaly
- logement abordable
- ancien Hôpital pour enfants

Madame Marcela Huerta
- Quartier chinois et site patrimonial

Monsieur Jonathan Cha
- encadrement des PPCMOI dans le quartier chinois

Madame Karen Cho
- Quartier chinois

CA21 240206

Période de questions du public – 1^{re} prolongation

Attendu que le Règlement de régie interne du conseil (CA-24-135) prévoit que la période de questions du public est d'une durée de 30 minutes;

Attendu qu'à 19 h 13, il reste des personnes qui n'ont pas encore été entendues;

Attendu que les conseillers souhaitent entendre le plus possible de personnes inscrites :

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Cathy Wong

De prolonger la période de questions du public de 30 minutes, soit jusqu'à 19 h 43.

Adoptée à l'unanimité.

10.03 1212701005

Nom du demandeur et objet de la question

Madame Sylvie Diiorio
- café pour artistes

Madame Gloria Van (la question n'a pas été entendue)
- PPCMOI du Quartier chinois
- remplacement du YMCA

Monsieur Stéphane Couture
- compostage dans Ville-Marie

Madame Louise Pelletier
- vitesse et nuisances sonores au Vieux-Montréal

Madame Gabrielle Vaillancourt
- intérêt quant au travail du conseil

Madame Madeleine Bachand (la question n'a pas été entendue)
- avenir du quartier chinois

Madame Murielle Chan (la question n'a pas été entendue)
- PPCMOI quartier chinois

Madame Michelle Shen (la question n'a pas été entendue)
- Quartier chinois et site patrimonial

Joni « Snack Witch » Cheung (la question n'a pas été entendue)
- Quartier chinois et site patrimonial

Madame Zhou Coco (la question n'a pas été entendue)
- PPCMOI quartier chinois

Monsieur Benoit Sabourin
- plan d'apaisement Vieux-Montréal-Solano

Hannah Harris-Sutro (la question n'a pas été entendue)
- Avenir du quartier chinois

Jenny Lin (la question n'a pas été entendue)
- avenir du quartier chinois

Monsieur Austin Henderson (la question n'a pas été entendue)
- PPCMOI quartier chinois

Madame Karine Chabi
- ruelle Harmony (points 20.09 et 30.06)

Monique Ling (la question n'a pas été entendue)
- PPCMOI quartier chinois

Agnès Gaudreau (la question n'a pas été entendue)
- PPCMOI quartier chinois

Madame Chloé Grondeau
- bruit JTI
- plantation arbres

CA21 240207

Période de questions du public – 2^e prolongation

Attendu qu'à 19 h 43, il reste des personnes qui n'ont pas encore été entendues;

Attendu que les conseillers souhaitent entendre le plus possible de personnes inscrites :

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Cathy Wong

De prolonger la période de questions du public afin que toutes les personnes inscrites sur la liste soient entendues.

Adoptée à l'unanimité.

10.03 1212701005

Nom du demandeur et objet de la question

Madame Paule Bourcier
- nuisances sonores au Vieux-Montréal

Monsieur Patrick Bérubé
- bollards coin Iberville-Ontario

Madame Chloé Mei Yee Wong (la question n'a pas été entendue)
- soutien au Quartier chinois

Madame Chastity C (la question n'a pas été entendue)
- Quartier chinois

Monsieur Robin Boisvert
- hélicoptère

Madame Jessica Chen (la question n'a pas été entendue)
- PPCMOI Quartier chinois

Dora Yu (la question n'a pas été entendue)
- PPCMOI Quartier chinois

Madame Wan Hua Li (la question n'a pas été entendue)
- PPCMOI Quartier chinois

Haru Greco-Liu (la question n'a pas été entendue)
- Musée sino-québécois intégré au PPCMOI Quartier chinois

Élisabeth Trinh (la question n'a pas été entendue)
- PPCMOI Quartier chinois

La mairesse déclare la période de questions du public terminée à 19 h 50. Dix-sept (17) questions n'ont pas été entendues car elles portaient toutes sur le même sujet. Toutes les autres personnes inscrites ont été entendues.

10.04 - Période de questions des membres du conseil

Aucune question.

CA21 240208

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Cathy Wong

De réunir, pour étude et adoption, les articles 10.05 à 10.07.

Adoptée à l'unanimité.

10.03 1212701005

CA21 240209

Adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 11 mai 2021

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Cathy Wong

D'adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 11 mai 2021.

Adoptée à l'unanimité.

10.05 1212701032

CA21 240210

Prendre acte du dépôt des procès-verbaux de correction signés par la secrétaire d'arrondissement relatifs aux résolutions CA21 240087 et CA21 240126

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Cathy Wong

De prendre acte du dépôt des procès-verbaux de correction signés par la secrétaire d'arrondissement relatifs aux résolutions CA21 240087 et CA21 240126.

Adoptée à l'unanimité.

10.06 1212701035

CA21 240211

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 13 mai 2021

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Cathy Wong

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 13 mai 2021.

Adoptée à l'unanimité.

10.07 1212701033

CA21 240212

Déclaration pour une meilleure protection des locataires et du parc de logement locatif

Attendu que 63 % des ménages montréalais sont locataires, que plus de 36 % d'entre eux ont des difficultés financières à se loger, consacrant 30 % et plus de leurs revenus à se loger;

Attendu que près de 23 000 ménages sont sur la liste d'attente de l'Office municipal d'habitation de Montréal pour un logement subventionné;

Attendu que la pandémie de la COVID-19 a exacerbé les problèmes sociaux et les problèmes de logement, particulièrement à Montréal;

Attendu que, malgré la hausse du taux d'inoccupation sur l'île de Montréal en 2021, principalement causé par les effets de la pandémie, ce portrait est très variable selon le type de logements, la demande étant toujours présente pour les logements pour les familles et les unités abordables;

Attendu que le coût moyen d'un loyer, toutes tailles confondues, est de 1536 \$ pour la région du centre-ville, selon le Regroupement des comités logement et associations de locataires du Québec (RCLALQ);

Attendu que cette situation entraîne une pression supplémentaire sur les locataires à la recherche d'un logement abordable;

Attendu qu'au cours des cinq dernières années, le prix médian des plex, qui accueillent la majorité des logements locatifs a augmenté de 30 % dans l'arrondissement de Ville-Marie;

Attendu que dans l'arrondissement de Ville-Marie 7,9 % des ménages se trouvent dans un logement de taille insuffisante;

Attendu que les dispositions des articles 1959 et 1966 du Code civil du Québec imposent au locataire le fardeau de l'ouverture du dossier au Tribunal administratif du logement, et que trop peu de locataires entament ces démarches, notamment en raison de la lourdeur du processus, d'un manque de ressources ou par crainte de représailles;

Attendu que les comités logements, malgré un travail exceptionnel et des ressources limitées, n'arrivent pas à eux seuls à répondre à la demande grandissante de ménages victimes de hausses de loyers abusives ou de stratégies frauduleuses visant à les évincer de leurs logements;

Attendu que l'arrondissement de Ville-Marie est aux prises avec de nombreux défis liés à la cohabitation sociale et à l'augmentation du nombre de personnes en situation d'itinérance sur son territoire;

Attendu que de nombreux cas d'évictions ont été exposés au cours des derniers mois dans les médias, ce qui ne représente qu'une faible proportion des ménages évincés pour causes de subdivision, d'agrandissement, de rénovation ou de reprise de logements;

Attendu que l'arrondissement de Ville-Marie a modifié son règlement d'urbanisme en restreignant la division et la subdivision de logements, a interdit la conversion de maison de chambres et a encadré de façon plus stricte les lieux de résidence de tourisme possibles dans l'arrondissement afin de favoriser la protection du parc de logements existant;

Attendu que malgré l'ensemble des mesures déployées par la Ville de Montréal pour le développement de logements sociaux et abordables et la protection du parc locatif, les locataires montréalais continuent de faire face à des situations précaires en matière de logement, et spécifiquement de logement abordable;

Attendu que le conseil municipal de la Ville de Montréal a adopté à sa séance du 19 avril 2021 une déclaration semblable portant sur la protection des locataires :

Il est proposé par Valérie Plante

appuyé par Cathy Wong, Robert Beaudry, Sophie Mauzerolle, Anne-Marie Sigouin et Richard Ryan

Que l'arrondissement de Ville-Marie, de concert avec le conseil municipal de la Ville de Montréal, réitère au gouvernement du Québec l'importance de la mise en place d'un registre public des loyers afin de limiter les hausses de loyer abusives lors de changements de locataires;

Que l'arrondissement de Ville-Marie, de concert avec le conseil municipal de la Ville de Montréal, demande au gouvernement du Québec de réviser les dispositions du Code civil du Québec afin de mieux protéger les locataires;

Que l'arrondissement de Ville-Marie, reconnaisse l'important travail effectué par les comités logements dans l'information et la défense des droits des locataires;

Que l'arrondissement de Ville-Marie appuie la Ville de Montréal dans son travail de collaboration avec le gouvernement du Québec afin de poursuivre la recherche de solutions et d'outils pour mieux encadrer le phénomène des rénovictions.

Adoptée à l'unanimité.

15.01

CA21 240213

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Cathy Wong

De réunir, pour étude et adoption, les articles 20.01 à 20.10.

Adoptée à l'unanimité.

CA21 240214

Approuver trois conventions avec différents organismes, se terminant le 31 décembre 2021, dans le cadre du budget 2021 du Service de la diversité et l'inclusion sociale en faveur des enfants et des familles vulnérables et accorder des contributions totalisant 42 965 \$

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Cathy Wong

D'approuver les trois conventions, se terminant le 31 décembre 2021, avec différents organismes de l'arrondissement de Ville-Marie, dans le cadre du budget 2021 du Service de la diversité et l'inclusion sociale en faveur des enfants et des familles vulnérables;

D'accorder, à cette fin, les contributions suivantes :

- 16 960 \$ au Centre récréatif Poupart inc.;
- 17 989 \$ à Direction Chrétienne inc. (Centre Innovation Jeunes);
- 8 016 \$ à La Relance jeunes et familles (RJF) inc.;

D'imputer cette dépense totale de 42 965 \$ conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.01 1217709001

CA21 240215

Approuver les conventions, se terminant le 31 mars 2022, dans le cadre de « l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local » et accorder une contribution de 32 613 \$ à la Corporation de développement communautaire Centre-Sud, une contribution de 31 113 \$ à la Table inter-action du quartier Peter-McGill et une contribution de 31 113 \$ à la Table de concertation du Faubourg Saint-Laurent pour une contribution totale de 94 839 \$

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Cathy Wong

D'approuver les conventions, se terminant le 31 mars 2022, dans le cadre de « l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local » avec la Corporation de développement communautaire Centre-Sud, la Table inter-action du quartier Peter-McGill et la Table de concertation du Faubourg Saint-Laurent;

D'accorder, à cette fin, les contributions suivantes :

- 32 613 \$ à la Corporation de développement communautaire Centre-Sud;
- 31 113 \$ à la Table inter-action du quartier Peter-McGill;
- 31 113 \$ à la Table de concertation du Faubourg Saint-Laurent;

D'imputer cette dépense totale de 94 839 \$ conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.02 1215179005

CA21 240216

Approuver les conventions, se terminant le 31 décembre 2021, avec différents organismes dans le cadre de l'édition 2021 du « Programme de soutien financier aux initiatives culturelles » et accorder une contribution totale de 60 100 \$

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Cathy Wong

D'approuver les conventions, se terminant le 31 décembre 2021, avec différents organismes dans le cadre de l'édition 2021 du « Programme de soutien financier aux initiatives culturelles »;

D'accorder, à cette fin, les contributions suivantes :

- 12 000 \$ à Danse Imédia O.S.B.L. (Festival Quartiers danses);
- 11 000 \$ à Les Escapes improbables de Montréal;
- 5 000 \$ à Festival de musique de chambre de Montréal;
- 7 500 \$ à Foyer pour femmes autochtones de Montréal;
- 9 600 \$ à Les Productions funambules médias;

- 5 000 \$ à Sentier Urbain;
- 10 000 \$ à Compagnie de théâtre le Carrousel;

D'imputer cette dépense totale de 60 100 \$ conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.03 1218270002

CA21 240217

Approuver les conventions, se terminant le 30 septembre 2021, avec six (6) OBNL reconnus, dans le cadre du « Programme camp de jour » de l'arrondissement de Ville-Marie et accorder une contribution totale de 140 900 \$

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Cathy Wong

D'approuver les six conventions, se terminant le 30 septembre 2021, avec différents organismes dans le cadre du « Programme camp de jour » de l'arrondissement de Ville-Marie;

D'accorder, à cette fin, les contributions suivantes :

- 11 500 \$ au Centre récréatif Poupart;
- 50 000 \$ à la Corporation du Centre Jean-Claude-Malépart;
- 50 000 \$ à l'Association sportive et communautaire du Centre-Sud;
- 13 000 \$ à Go jeunesse;
- 11 400 \$ au Centre communautaire de loisirs Sainte-Catherine d'Alexandrie;
- 5 000 \$ à l'Association les Chemins du soleil;

D'imputer cette dépense totale de 140 900 \$ conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.04 1210173002

CA21 240218

Approuver la convention modifiée avec Les YMCA du Québec dans le cadre de l'édition 2020 du « Programme d'intervention de milieu pour les jeunes 12 à 30 ans » et dans le cadre de « l'Entente administrative pour l'accueil et l'intégration des immigrants » conclue entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et la Ville de Montréal - MIDI- Ville (2018-2021) afin de prolonger sa durée jusqu'au 30 août 2021 et maintenir la contribution prévue de 5 730 \$

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Cathy Wong

D'approuver la convention modifiée, se terminant le 30 août 2021, avec Les YMCA du Québec dans le cadre de l'édition 2020 du « Programme d'intervention de milieu pour les jeunes 12-30 ans » et dans le cadre de « l'Entente administrative pour l'accueil et l'intégration des immigrants » conclue entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et la Ville de Montréal - MIDI- Ville (2018 - 2021) et de maintenir la contribution initiale.

Adoptée à l'unanimité.

20.05 1207709009

CA21 240219

Accorder un contrat de 578 389,79 \$, taxes incluses, à Le Groupe St-Lambert pour la réalisation des travaux de rénovation de l'aire d'accueil du bâtiment du Centre Jean-Claude-Malépart, 2633, rue Ontario Est à Montréal et autoriser une dépense maximale de 800 648,09 \$, taxes incluses, (appel d'offres public IMM-15723 - 3 soumissionnaires)

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Cathy Wong

D'autoriser une dépense maximale de 800 648,09 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de rénovation de l'aire d'accueil du bâtiment du Centre Jean-Claude Malépart situé au 2633, rue Ontario Est, dans l'arrondissement de Ville-Marie (appel d'offres public IMM-15723 - 3 soumissionnaires);

D'accorder, à cette fin, un contrat à Le Groupe St-Lambert, plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 578 389,79 \$, taxes incluses, le tout conformément au cahier des charges;

D'autoriser un budget prévisionnel de contingences de 86 758,47 \$, taxes incluses;

D'autoriser un budget prévisionnel d'incidences de 135 499,83 \$, taxes incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.06 1218962001

CA21 240220

Autoriser une demande de dépôt de permis de voirie auprès du Ministère des Transports du Québec, pour une portion du lot 2 160 201, situé au sud de la rue Saint-Antoine entre les rues Lusignan et Versailles, pour un aménagement temporaire de juin 2021 à juin 2024 et approuver la convention de permission de voirie

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Cathy Wong

D'autoriser une demande de dépôt de permis de voirie auprès du Ministère des Transports du Québec, pour une portion du lot 2 160 201, situé au sud de la rue Saint-Antoine, entre les rues Lusignan et Versailles, pour un aménagement temporaire de juin 2021 à juin 2024;

D'approuver, à cette fin, la convention de permission de voirie avec le Ministère des Transports du Québec.

Adoptée à l'unanimité.

20.07 1218853004

CA21 240221

Approuver la convention modifiée avec la Table de concertation du faubourg Saint-Laurent, pour la réalisation d'un projet sur la sécurité dans les milieux de vie du faubourg Saint-Laurent afin de prolonger sa durée jusqu'au 30 septembre 2021

Attendu que le conseil d'arrondissement a, par sa résolution CA20 240272 adoptée à sa séance du 8 juillet 2020, approuvé la convention avec la Table de concertation du faubourg Saint-Laurent dans le cadre du « Fonds en développement social de l'arrondissement de Ville Marie »;

Attendu qu'en raison du contexte exceptionnel de la COVID-19 et de changement au niveau du personnel, le projet a été ralenti pendant cette période et n'a pu être complété dans le délai prescrit :

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Cathy Wong

D'approuver la convention modifiée, jusqu'au 30 septembre 2021, avec la Table de concertation du faubourg Saint-Laurent, pour la réalisation d'un projet sur la sécurité dans les milieux de vie du faubourg.

Adoptée à l'unanimité.

20.08 1203405002

CA21 240222

Accorder un contrat de 647 816,29 \$, taxes incluses, à Aménagement Côté Jardin inc. pour effectuer des travaux d'aménagement de la ruelle verte Larivière / Harmony dans l'arrondissement de Ville-Marie et autoriser une dépense maximale de 777 597,92 \$ (appel d'offres public VMP-21-008 - 1 soumissionnaire)

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Cathy Wong

D'autoriser une dépense maximale de 777 597,92 \$, taxes incluses, pour effectuer des travaux d'aménagement de la ruelle verte Larivière / Harmony dans l'arrondissement de Ville-Marie;

D'accorder, à cette fin, un contrat à Aménagement Côté Jardin inc. au montant total de 647 816,29 \$, taxes incluses, le tout conformément au cahier des charges (appel d'offres public VMP-21-008 – 1 soumissionnaire);

D'autoriser un budget prévisionnel de contingences de 94 781,63 \$, taxes incluses;

D'autoriser un budget prévisionnel d'incidents de 35 000 \$, taxes incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrite au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.09 1217763003

CA21 240223

Approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2021, avec le Regroupement des éco-quartiers dans le cadre du projet de Patrouille verte de l'arrondissement de Ville-Marie et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 9 600 \$

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Cathy Wong

D'approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2021, avec le Regroupement des éco-quartiers pour la réalisation du plan d'action de la Patrouille verte 2021;

D'accorder, à cette fin, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 9 600 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.10 1216091003

CA21 240224

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Cathy Wong

De réunir, pour étude et adoption, les articles 20.11 à 20.15.

Adoptée à l'unanimité.

CA21 240225

Autoriser une affectation de surplus supplémentaire de 32 007,60 \$ net de ristournes, représentant la majoration du budget financé par l'arrondissement de Ville-Marie suite à la révision du montage financier, dans le cadre de la réalisation des travaux de voirie, d'égout, de conduite d'eau, de réhabilitation de conduite d'eau potable, d'éclairage, de feux de circulation et de CSEM dans la rue Parthenais, de la rue Logan à la rue Ontario Est, dans l'arrondissement de Ville-Marie (Appel d'offres public VMP-20-017 - 6 soumissionnaires)

Attendu que le conseil a, par sa résolution CA21 240117 adoptée à sa séance du 13 avril 2021, autorisé une dépense maximale de 3 851 217,81 \$, taxes incluses, et accordé un contrat de 2 979 365,82 \$, taxes incluses, à Les Pavages CEKA inc. pour la réalisation des travaux de voirie, d'égout, de conduite d'eau, de réhabilitation de conduite d'eau potable, d'éclairage, de feux de circulation et de CSEM dans la rue Parthenais, de la rue Logan à la rue Ontario Est dans l'arrondissement de Ville-Marie (appel d'offres public VMP-21-002 - 6 soumissionnaires);

Attendu que la répartition de la dépense entre les différentes sources de financement doit être modifiée :

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Cathy Wong

D'autoriser une affectation de surplus supplémentaire de 32 007,60 \$, net de ristournes, représentant la majoration du budget financé par l'arrondissement de Ville-Marie suite à la révision du montage financier, dans le cadre de la réalisation des travaux de voirie, d'égout, de conduite d'eau, de réhabilitation de conduite d'eau potable, d'éclairage, de feux de circulation et de CSEM dans la rue Parthenais, de la rue Logan à la rue Ontario Est, dans l'arrondissement de Ville-Marie (appel d'offres public VMP-20-017 – 6 soumissionnaires);

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières du dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.11 1218965003

CA21 240226

Approuver les conventions, se terminant le 31 décembre 2021, avec quatre sociétés de développement commerciales de l'arrondissement et deux organismes, dans le cadre du Programme du soutien temporaire à la relance commerciale - COVID-19 pour la réalisation de 11 projets dans l'arrondissement de Ville-Marie pour une dépense maximale de 410 785 \$

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Cathy Wong

D'approuver les conventions, se terminant le 31 décembre 2021, avec quatre sociétés de développement commerciales de l'arrondissement et deux organismes, dans le cadre du Programme du soutien temporaire à la relance commerciale - COVID-19 pour la réalisation de 11 projets dans l'arrondissement de Ville-Marie;

D'accorder, à cette fin, les contributions suivantes :

- 60 000 \$ à la SDC du Vieux-Montréal –Quartier historique;
- 27 200 \$ à la SDC du Quartier latin;
- 168 585 \$ à la SDC du Village;

- 100 000 \$ à la SDC Montréal centre-ville;
- 35 000 \$ à l'association des restaurateurs et commerçants de la rue Peel;
- 20 000 \$ à la Société de promotion et de diffusion des arts et de la culture;

D'imputer cette dépense totale de 410 785 \$ conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.12 1219118003

CA21 240227

Approuver les conventions, se terminant le 31 décembre 2021, avec le Musée des Beaux-Arts de Montréal, le Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal et le Musée McCord pour la réalisation de projets d'aménagements et rue piétonnes pour l'été 2021 dans l'arrondissement de Ville-Marie et accorder des contributions totalisant 115 000 \$

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Cathy Wong

D'approuver les conventions, se terminant le 31 décembre 2021, avec Le Musée des Beaux-Arts, Le Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal (Pointe-à-Callière) et Le Musée McCord pour la réalisation de projets d'aménagements et rue piétonnes pour l'été 2021 dans l'arrondissement de Ville-Marie;

D'accorder, à cette fin, les contributions suivantes :

- 40 000 \$ au Musée des Beaux-Arts;
- 25 000 \$ au Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal (Pointe-à-Callière);
- 50 000 \$ au Musée McCord;

D'imputer cette dépense totale de 115 000 \$ conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.13 1213200003

CA21 240228

Approuver la convention modifiée avec le Musée des Beaux-Arts de Montréal dans le cadre de la réalisation de projets d'aménagements et rue piétonnes pour la saison 2019-2020 et majorer la contribution de 15 000 \$ pour une dépense maximale de 50 000 \$

Attendu que le conseil a, par sa résolution CA19 240336 adoptée à sa séance du 3 juillet 2019, approuvé les conventions, se terminant le 31 décembre 2019, avec le Musée McCord, le Musée des Beaux-Arts et le Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal (Pointe-à-Callière) pour la réalisation de projets d'aménagement de rues piétonnes;

Attendu que certains articles de la convention initiale avec le Musée des Beaux-Arts ne s'appropriant pas à la situation ont été modifiés et des éléments administratifs ont également été mis à jour :

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Cathy Wong

D'approuver la convention modifiée avec le Musée des Beaux-Arts de Montréal dans le cadre de la réalisation de projets d'aménagements et rue piétonnes pour la saison 2019-2020 et majorer la contribution de 15 000 \$ pour une dépense maximale de 50 000 \$;

D'imputer cette dépense totale conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.14 1193200001

CA21 240229

Accorder, à même le budget de fonctionnement, des contributions à divers organismes pour un montant total de 4 500 \$

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Cathy Wong

D'accorder, à même le budget de fonctionnement, les contributions suivantes :

- 2 000 \$ à l'Association Bénévole Amitié inc.;
- 1 000 \$ à la Fonderie Darling;
- 500 \$ au Jardin communautaire des 50 citoyens;
- 500 \$ au Comité du jardin communautaire St-André;
- 500 \$ au Jardin communautaire Médéric-Martin;

D'imputer cette dépense totale de 4 500 \$ conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.15 1210175003

CA21 240230

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Cathy Wong

De réunir, pour étude et adoption, les articles 30.01 à 30.06.

Adoptée à l'unanimité.

CA21 240231

Autoriser une affectation des surplus d'un montant de 35 699,86 \$, net de ristournes, et autoriser une dépense de 39 095,45 \$, taxes incluses, à la Commission des services électriques de Montréal pour la réalisation des travaux de bases et conduits sur la rue Atateken, de la rue Porte-de-Québec à de la Commune est, sur la rue Porte-de-Québec, de la rue Saint-André à Atateken, et sur la rue de la Commune Est, au rayon de virage de la rue Atateken, dans l'arrondissement de Ville-Marie

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Cathy Wong

D'autoriser une dépense maximale de 39 095,45 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de bases et conduits sur la rue Atateken, de la rue Porte-de-Québec à de la Commune est, sur la rue Porte-de-Québec, de la rue Saint-André à Atateken et sur la rue de la Commune Est, au rayon de virage de la rue Atateken, dans l'arrondissement de Ville-Marie;

D'autoriser, à cette fin, un montant de 35 699,86 \$, net de ristournes, à la Commission des services électriques de Montréal;

D'autoriser une affectation d'un montant de 35 699,86 \$, net de ristournes, provenant des surplus de l'arrondissement au financement de cette dépense;

D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

30.01 1218964007

CA21 240232

Prendre acte du rapport de la mairesse sur la situation financière de l'arrondissement de Ville-Marie pour l'année 2020

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Cathy Wong

De prendre acte du rapport de la mairesse sur la situation financière de l'arrondissement de Ville-Marie pour l'année 2020;

De décréter que ledit rapport sera publié sur le site Internet de l'Arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.

30.02 1218327001

CA21 240233

Approuver la répartition des surplus de gestion dégagés de l'exercice 2020 de l'arrondissement de Ville-Marie établis à 24 242 200 \$, conformément à la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus de gestion dégagés de l'exercice financier 2020 de la Ville de Montréal

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Cathy Wong

D'approuver la répartition des surplus de gestion dégagés de l'exercice 2020 de l'arrondissement de Ville-Marie, totalisant 24 242 200 \$, conformément à la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus de gestion dégagés de l'exercice financier 2020 de la Ville de Montréal.

Adoptée à l'unanimité.

30.03 1217128003

CA21 240234

Accepter, en vertu du 1^{er} alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, l'offre du conseil de la ville de prendre en charge la négociation des termes d'une entente avec Astral Media Affichage S.E.C. (Astral) pour l'exploitation de bornes « Montréal à Pied » (MàP) sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie jusqu'en 2034 et de prendre en charge certains aspects de l'application et de la gestion de cette entente

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Cathy Wong

D'accepter, en vertu du 1^{er} alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, l'offre du conseil de la ville de prendre en charge la négociation des termes d'une entente avec Astral Media Affichage S.E.C. (Astral) pour l'exploitation de bornes « Montréal à Pied » (MàP) sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie jusqu'en 2034 et de prendre en charge certains aspects de l'application et de la gestion de cette entente, lorsque ladite entente sera entérinée et que le règlement sera adopté par le conseil d'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.

30.04 1218746002

CA21 240235

Prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1^{er} au 31 mai 2021

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Cathy Wong

De prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1^{er} au 31 mai 2021.

Adoptée à l'unanimité.

30.05 1212701034

CA21 240236

Autoriser une dépense additionnelle de 32 075,28 \$, taxes incluses, à la firme Les services EXP inc. pour le mandat (SHE-00017150-1) dans le cadre de l'entente 18-17150 pour des services professionnels en architecture de paysage, hydrologie, ingénierie en éclairage et génie civil, pour l'élaboration des plans, devis et surveillance des travaux d'aménagement de la ruelle verte Harmony (Larivière), dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour une dépense maximale de 105 066,87 \$, taxes incluses

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Cathy Wong

D'autoriser une dépense additionnelle de 32 075,28 \$, taxes incluses, pour des services de professionnels en architecture de paysage, de l'hydrologie, ingénierie en éclairage et génie civil pour l'élaboration des plans, devis et surveillance des travaux pour la ruelle verte Harmony (Larivière), dans l'arrondissement de Ville-Marie;

D'autoriser, à cette fin, une dépense maximale de 105 066,87 \$, taxes incluses, à la firme Les services EXP inc. pour le mandat (SHE-00017150-1) dans le cadre de l'entente 18-17150;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

30.06 1217763004

CA21 240237

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Cathy Wong

De réunir, pour étude et adoption, les articles 40.01 et 40.02.

Adoptée à l'unanimité.

CA21 240238

Adopter un règlement abrogeant le Règlement portant approbation d'un projet de modification visant l'agrandissement du Théâtre du Nouveau Monde situé au 84, rue Sainte-Catherine Ouest et la démolition du bâtiment situé au 1245, rue Saint-Urbain (96-015) - Adoption

Vu l'avis de motion donné du Règlement abrogeant le Règlement portant approbation d'un projet de modification visant l'agrandissement du Théâtre du Nouveau Monde situé au 84, rue Sainte-Catherine

Ouest et la démolition du bâtiment situé au 1245, rue Saint-Urbain (96-015), lors de la séance du conseil d'arrondissement du 11 mai 2021 par sa résolution CA21 240199;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement abrogeant le Règlement portant approbation d'un projet de modification visant l'agrandissement du Théâtre du Nouveau Monde situé au 84, rue Sainte-Catherine Ouest et la démolition du bâtiment situé au 1245, rue Saint-Urbain (96-015) » lors de la séance du conseil d'arrondissement du 11 mai 2021 par sa résolution CA21 240199;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel :

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Cathy Wong

D'adopter le règlement CA-24-336 intitulé « Règlement abrogeant le Règlement portant approbation d'un projet de modification visant l'agrandissement du Théâtre du Nouveau Monde situé au 84, rue Sainte-Catherine Ouest et la démolition du bâtiment situé au 1245, rue Saint-Urbain (96-015) ».

Adoptée à l'unanimité.

40.01
CA-24-336
1217199004

CA21 240239

Adopter une résolution, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), autorisant la construction d'un bâtiment résidentiel dérogeant à la hauteur maximale en mètres et en étages, la densité maximale et au nombre maximal de logements autorisés pour le bâtiment à construire au 99999, rue Fullum (lots : 1 424 727 et 1 424 728) - Adoption

Attendu qu'un deuxième projet de résolution a été adopté, avec modifications, à la séance du conseil d'arrondissement du 11 mai 2021 et qu'au terme de la période de réception des demandes de participation à un référendum, aucune demande n'a été reçue :

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Cathy Wong

1) D'accorder, pour le terrain occupant les lots numéro 1 424 727 et 1 424 728, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation :

- a) de déroger notamment aux articles 8, 9, 43 et 149 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);
- b) d'aménager et d'occuper un édifice conformément aux plans numérotés 15, 32 et 34 à 52, réalisés par ACDF Architecture, annotés et estampillés par l'arrondissement de Ville-Marie le 4 mai 2021;

2) D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :

- a) la composition architecturale, l'alignement sur rue, la volumétrie, les retraits d'alignements et l'emplacement de l'accès véhiculaire doivent être substantiellement conformes aux plans mentionnés précédemment;
- b) la demande de permis de construction ou de transformation de ce projet doit être accompagnée d'un engagement signé par le demandeur à consentir à la Ville une servitude réelle et perpétuelle de passage à titre gratuit, affectant une partie du lot 1 424 727 pour laquelle la responsabilité de l'aménagement et de l'entretien de l'assiette de cette servitude sera assumée par ce dernier ou tout successeur ou de l'engagement notarié à céder une partie du lot 1 424 727 afin d'aménager un passage public;
- c) la demande de permis de construction ou de transformation de ce projet doit être soumise à la procédure du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282). En plus des critères prévus au Règlement, les critères additionnels suivants s'appliquent :
 - i) lorsque l'implantation le permet, l'aménagement paysager doit favoriser la plantation d'arbres, l'utilisation par les résidents de tous âges et l'ouverture sur le domaine public adjacent;
 - ii) les matériaux de revêtement doivent être de grande qualité et durabilité;

- iii) la hauteur de la clôture fermant l'accès à la cour intérieure doit tendre à favoriser un contact visuel entre les domaines public et privé;
- iv) la projection des balcons des étages supérieurs doit être limitée;
- v) l'aménagement de l'accès à l'aire de stationnement doit assurer la sécurité de tous ses utilisateurs, notamment celle des cyclistes et être conçu de manière à éviter tout conflit entre les différents moyens de transport;
- vi) la composition des volumes, autant dans leur matérialité que dans leurs avancées et reculs, doit favoriser une transition harmonieuse avec le quartier adjacent;

3) De fixer un délai de 36 mois pour débiter les travaux visés par la présente autorisation, à défaut de quoi, elle sera nulle et sans effet.

Adoptée à l'unanimité.

40.02
pp 429
1207303008

Le point 40.03 a été retiré de l'ordre du jour.

CA21 240240

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Cathy Wong

De réunir, pour étude et adoption, les articles 40.04 à 40.10.

Adoptée à l'unanimité.

CA21 240241

Approuver des initiatives culturelles spéciales dans le cadre exceptionnel de la crise de la COVID-19, autoriser l'occupation du domaine public et édicter les ordonnances du 10 juin au 2 novembre 2021

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Cathy Wong

D'édicter les ordonnances nécessaires à la réalisation d'initiatives culturelles sur le domaine public dans le cadre de la crise de la COVID-19, soit :

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance B-3, o. 649 permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282, article 560) l'ordonnance 01-282, o. 250 permettant d'installer et de maintenir des bannières promotionnelles, des structures scéniques, des colonnes d'affichage et des panneaux de stationnement identifiés à l'événement, selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, article 8), l'ordonnance P-1, o. 603 permettant la vente d'objets promotionnels, d'aliments, des boissons alcooliques ou non ainsi que la consommation de ces boissons, selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le civisme, le respect et la propreté de l'arrondissement de Ville-Marie (CA-24-085, article 29), l'ordonnance CA-24-085, o. 162 permettant de coller, clouer ou brocher quoi que ce soit sur le mobilier urbain selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain (R.R.V.M., c. P-12-2, article 7), l'ordonnance P-12.2, o. 181 permettant de dessiner des graffitis,

dessins, peintures et gravures sur les arbres, ou les murs, clôtures, poteaux, trottoirs, chaussées ou autres constructions semblables selon les sites, dates et horaires des événements identifiés.

Adoptée à l'unanimité.

40.04 1218214008

CA21 240242

Autoriser la tenue de programmations diverses sur le domaine public (saison 2021, 3^e partie A) et édicter les ordonnances

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Cathy Wong

D'autoriser l'occupation du domaine public pour la tenue des événements identifiés dans le document intitulé « Programmation diverses sur le domaine public (saison 2021, 3^e partie, A) », et ce, sur les sites qui y sont décrits et selon les horaires spécifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), l'ordonnance C-4.1, o. 306 permettant d'effectuer la fermeture de rues sur les sites et selon les horaires des programmations diverses identifiées;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance B-3, o. 650 permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282, article 560), l'ordonnance 01-282, o. 251 permettant d'installer et de maintenir des bannières promotionnelles, des structures scéniques, des colonnes d'affichage et des panneaux de stationnement identifiés à l'événement, selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, article 8), l'ordonnance P-1, o. 604 permettant la vente d'objets promotionnels, d'aliments, des boissons alcooliques ou non ainsi que la consommation de ces boissons, selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain (R.R.V.M., c. P-12-2, article 7), l'ordonnance P-12.2, o. 182 permettant de dessiner des graffitis, dessins, peintures et gravures sur les arbres, ou les murs, clôtures, poteaux, trottoirs, chaussées ou autres constructions semblables selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le civisme, le respect et la propreté de l'arrondissement de Ville-Marie (CA-24-085, articles 29 et 45), l'ordonnance CA-24-085, o. 163 permettant de coller, clouer, brocher, ou autrement attacher, insérer ou altérer, quoi que ce soit sur le mobilier urbain et de distribuer des échantillons des commanditaires reliés à ces événements selon les sites, dates et horaires des événements identifiés, dans des kiosques aménagés à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.

40.05 1215907005

CA21 240243

Autoriser, en vertu du Règlement sur les promotions commerciales (R.R.V.M., c. P-11), l'occupation du domaine public, la fermeture de certaines rues et édicter les ordonnances nécessaires afin de permettre aux associations de commerçants et aux sociétés de développement commercial (SDC) de réaliser le calendrier 2021 des promotions commerciales

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Cathy Wong

D'autoriser, en vertu du règlement P-11, l'occupation du domaine public, la fermeture des rues identifiées selon le calendrier identifié dans le document intitulé « Annexe 1 - Programmation des promotions commerciales - Saison 2021 », et ce, sur les sites qui y sont décrits et selon les horaires spécifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), l'ordonnance C-4.1, o. 307 permettant d'effectuer la fermeture de rues sur les sites et selon les horaires des promotions commerciales identifiées;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance B-3, o. 651 permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites, dates et horaires des promotions commerciales identifiées;

D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282, article 560), l'ordonnance 01-282, o. 252 permettant d'installer et de maintenir des bannières promotionnelles, des structures scéniques, des colonnes d'affichage et des panneaux de stationnement identifiés à l'événement, selon les sites, dates et horaires des promotions commerciales identifiées;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, article 8), l'ordonnance P-1, o. 605 permettant la vente d'objets promotionnels, d'aliments, des boissons alcooliques ou non ainsi que la consommation de ces boissons, selon les sites, dates et horaires des promotions commerciales identifiées;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain (R.R.V.M., c. P-12-2, article 7), l'ordonnance P-12.2, o. 183 permettant de dessiner des graffitis, dessins, peintures et gravures sur les arbres, ou les murs, clôtures, poteaux, trottoirs, chaussées ou autres constructions semblables selon les sites, dates et horaires des promotions commerciales identifiées;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le civisme, le respect et la propreté de l'arrondissement de Ville-Marie (CA-24-085, articles 29 et 45), l'ordonnance CA-24-085, o. 164 permettant de coller, clouer, brocher, ou autrement attacher, insérer ou altérer, quoi que ce soit sur le mobilier urbain et de distribuer des échantillons des commanditaires reliés à ces promotions commerciales identifiées selon les sites, dates et horaires, dans des kiosques aménagés à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.

40.06 1215907006

CA21 240244

Adopter une résolution autorisant la construction ainsi que l'occupation d'un nouveau poste de ventilation mécanique nécessaire au réseau du métro de Montréal à être situé sur une partie du lot 2 161 591, à l'ouest du bâtiment aux 270-280, boulevard De Maisonneuve Est, et en tréfonds du lot 2 162 507, correspondant à l'emprise du boulevard De Maisonneuve, puis la démolition du poste de ventilation existant situé sur une partie du lot 2 161 464 et portant le numéro 259, boulevard De Maisonneuve Est, le tout sur le site des Habitations Jeanne-Mance, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (poste de ventilation Sanguinet) - 1^{er} projet de résolution

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Cathy Wong

D'adopter le premier projet de résolution à l'effet :

- 1) D'accorder, pour les immeubles situés notamment aux 250 à 280 et 259, boulevard De Maisonneuve Est et le tréfonds du boulevard De Maisonneuve, sur les lots 2 161 464, 2 161 591 et 2 162 507 du cadastre du Québec, le tout sur le site des Habitations Jeanne-Mance, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation :
 - a) de déroger notamment aux articles 7, 10, 58, 81, 85, 134, 369.1 et 598 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) et à l'article 12 du Règlement sur les opérations cadastrales à l'égard du territoire de l'arrondissement de Ville-Marie (R.R.V.M., chapitre O-1);
 - b) de diviser le lot 2 161 591 pour lotir un nouveau lot, à l'ouest du bâtiment aux 270-280, boulevard De Maisonneuve, afin d'y construire et occuper un nouveau poste de ventilation mécanique nécessaire au réseau du métro de Montréal incluant en tréfonds de l'emprise de ce boulevard, de réaménager l'aire de stationnement impactée par ces travaux, puis de démolir le poste existant, situé au 259, boulevard De Maisonneuve Est, le tout substantiellement conforme aux plans estampillés par l'arrondissement le 2 juin 2021;
- 2) D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :
 - a) grever les parties du lot 2 161 591 de toutes servitudes requises permettant notamment la présence d'ouvertures à moins de 1,5 m des limites de propriété du lot projeté pour le poste, le débatement du vantail des portes d'accès de la façade sud s'effectuant partiellement sur le lot

correspondant à la partie résiduelle du lot 2 161 591 ainsi que l'accès à ces dernières depuis le boulevard De Maisonneuve;

b) privilégier la réalisation de l'option 2 pour le réaménagement de l'aire de stationnement, si le financement nécessaire peut être réuni pour cette plus-value;

- 3) De fixer un délai de 60 mois pour la délivrance d'un permis de construction relatif aux travaux visés par la présente autorisation, à défaut de quoi, elle sera nulle et sans effet.

Adoptée à l'unanimité.

40.07
pp 439
1217199005

CA21 240245

Adopter une résolution, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), autorisant un café-terrasse sur le toit du deuxième étage de l'agrandissement du bâtiment situé au 700, rue Saint-Antoine Est - Gare Viger - 1^{er} projet de résolution

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Cathy Wong

D'adopter le premier projet de résolution à l'effet :

- 1) D'accorder, pour le terrain compris entre les rues Saint-Antoine, Berri, Saint-Hubert et Notre-Dame, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation :
 - a) de déroger notamment à l'article 392 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);
 - b) d'aménager et d'occuper un édifice conformément aux plans numérotés 9 et 10 réalisés par Fahey, modifiés et estampillés par l'arrondissement de Ville-Marie le 27 mai 2021;
- 2) D'assortir cette autorisation de la condition d'aménager et d'occuper le café-terrasse de manière substantiellement conforme aux plans mentionnés précédemment;
- 3) De fixer un délai de 60 mois pour débiter les travaux ou l'occupation visés par la présente autorisation, à défaut de quoi, elle sera nulle et sans effet.

Adoptée à l'unanimité.

40.08
pp 441
1217303004

CA21 240246

Refuser 7 demandes en suspens ayant reçu du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) un avis favorable avec condition(s) non remplie(s) par les demandeurs ou un avis défavorable

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Cathy Wong

De refuser 5 demandes en suspens ayant reçu un avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme avec condition(s) non remplie(s) par les demandeurs concernés (3001716299, 3001584018, 3001658138, 3001516356 et 3001603095) et 2 demandes en suspens ayant reçu un avis défavorable du Comité consultatif d'urbanisme (3002561394 et 3001677374).

Adoptée à l'unanimité.

40.09 1208309013

CA21 240247

Adopter une résolution modifiant le délai de réalisation pour les autorisations accordées par la résolution CA17 240225 pour le complexe de la Maison Alcan situé aux 1172-1196, rue Sherbrooke Ouest, 2055 et 2085, rue Drummond, 2050 et 2200, rue Stanley, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011) - 1^{er} projet de résolution

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Cathy Wong

D'adopter le premier projet de résolution à l'effet :

1) De remplacer, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), le dernier paragraphe de la résolution CA17 240225 par le suivant :

« 3) Les travaux de démolition ou de construction relatifs à une première phase, visés par la résolution CA17 240225, doivent débuter dans les 36 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution, à défaut de quoi, elle sera nulle et sans effet. ».

Adoptée à l'unanimité.

40.10
pp 440
1216255004

CA21 240248

Adopter le règlement modifiant le Règlement sur les certificats d'autorisation et d'occupation (CA-24-224) afin de procéder à des ajouts de nature technique - Avis de motion

Avis de motion est donné par la mairesse Valérie Plante annonçant l'adoption du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les certificats d'autorisation et d'occupation (CA-24-224) afin de procéder à des ajouts de nature technique », et lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

40.11 1218845002

CA21 240249

Adopter un règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) afin d'identifier certains parcs à travers le territoire - Avis de motion

Avis de motion est donné par la mairesse Valérie Plante annonçant l'adoption du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) afin d'identifier certains parcs à travers le territoire », et lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

40.12 1207199001

CA21 240250

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Cathy Wong

De réunir, pour étude et adoption, les articles 40.12.1 à 40.14.

Adoptée à l'unanimité.

CA21 240251

Adopter un règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) afin d'identifier certains parcs à travers le territoire - 1^{er} projet de règlement

Attendu que, à cette même séance, un avis de motion de l'adoption du règlement ci-dessous a été donné et qu'une copie a été déposée;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel :

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Cathy Wong

D'adopter le premier projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) afin d'identifier certains parcs à travers le territoire ».

Adoptée à l'unanimité.

40.12.1 1207199001

CA21 240252

Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), une ordonnance interdisant la manoeuvre de virage à gauche en tout temps à l'intersection de la rue Beaudry et du boulevard René-Lévesque, à l'approche sud

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Cathy Wong

Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), l'ordonnance C-4.1, o. 308 interdisant la manoeuvre de virage à gauche en tout temps à l'intersection de la rue Beaudry et du boulevard René-Lévesque à l'approche sud.

Adoptée à l'unanimité.

40.13 1215275001

CA21 240253

Adopter une résolution autorisant une densité maximale de 4 plutôt que de 3 sur une partie du site pour permettre l'ajout d'un bâtiment résidentiel et commercial de 10 étages avec 28 étages en surhauteur au complexe immobilier existant situé aux 900-1140, rue Guy et 1600-1616, boulevard René-Lévesque Ouest, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble - 2^e projet de résolution

Attendu que, selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), le conseil d'arrondissement a adopté un premier projet de résolution le 13 avril 2021 et l'a soumis, en vertu du décret 433-2021 du 24 mars 2021, à une consultation écrite d'une durée de 15 jours, qui s'est déroulée du 19 avril au 3 mai 2021 inclusivement, quant à son objet et aux conséquences de son adoption :

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Cathy Wong

D'adopter le second projet de résolution à l'effet :

1) D'accorder, pour le bâtiment situé aux 900-1140, rue Guy et 1600-1616, boulevard René-Lévesque Ouest, sur les lots 1 851 297, 2 296 302, 2 296 303, 2 296 304 et 6 047 659 du cadastre du Québec, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation :

- a) de déroger notamment aux articles 43 et 60 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);
- b) d'accorder une densité de 4 plutôt que de 3 pour la partie du site située dans la zone 0143;
- c) de transformer le complexe immobilier existant par l'ajout d'un bâtiment résidentiel et commercial de 10 étages avec 28 étages en surhauteur, le tout substantiellement conforme aux plans estampillés par l'arrondissement le 31 mars 2021.

2) De fixer un délai de 60 mois pour la délivrance d'un permis de transformation relatif aux travaux visés par la présente autorisation, à défaut de quoi, elle sera nulle et sans effet.

De poursuivre la procédure d'adoption du projet de résolution faisant l'objet du présent sommaire décisionnel conformément aux règles de l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020, en apportant les adaptations nécessaires à la procédure référendaire, notamment en établissant un processus à distance d'enregistrement des personnes habiles à voter et, le cas échéant, en organisant la tenue d'un référendum par correspondance, selon les modalités prévues par le Règlement sur le vote par correspondance (RLRQ, chapitre E-2.2, r.3).

Adoptée à l'unanimité.

40.14
pp 437
1217199003

Levée de la séance

La mairesse indique que la prochaine séance du conseil sera tenue le 6 juillet 2021 à 18 h 30. L'ordre du jour étant épuisé, elle déclare la séance close à 20 h 13.

70.01

Valérie Plante
Mairesse

Katerine Rowan
secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été adopté par la résolution CA21 240262
lors de la séance du conseil tenue le 6 juillet 2021.

Direction des services administratifs
800, boul. De Maisonneuve Est, 19e étage
Montréal (Québec) H2L 4L8
☎ : 514 872-2624

PROCÈS VERBAL DE CORRECTION
3 décembre 2021

ATTENDU QU'en vertu de l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19)*, le greffier est autorisé à modifier un procès-verbal, un règlement, une résolution, une ordonnance ou tout autre acte du conseil pour y corriger une erreur qui apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision prise;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 27 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4)*, le secrétaire d'arrondissement est investi, pour les fins des compétences du conseil d'arrondissement, des pouvoirs et devoirs d'un greffier municipal;

ATTENDU QUE de telles erreurs apparaissent à la résolution CA21 240225 consignée au procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 8 juin 2021;

EN CONSÉQUENCE, les erreurs qui apparaissent de façon évidente à la résolution CA21 240225, sont corrigées de la façon suivante :

- En remplaçant le numéro d'appel d'offres publics « VMP-20-017 », partout là où il est indiqué dans la résolution, par le numéro « VMP-21-002 »;

EN FOI DE QUOI, j'ai rédigé le présent procès-verbal de correction, ce 3^{ième} jour du mois de décembre 2021.

Katerine Rowan
Secrétaire d'arrondissement